

ANNEXE 8

Autorisation parentale (sorties ou voyages)

Nom de l'établissement scolaire : École secondaire Jean-Jacques-Rousseau

DESCRIPTION DE L'ENDROIT VISITÉ

Date de l'activité : Voir calendrier 2024-2025

Heure de départ : 8 h 30 Heure d'arrivée : 16 h 15

Nom de l'endroit visité : Mont Avila, Mont St-Sauveur et Piedmont

Adresse : 350, avenue St-Denis, St-Sauveur

Numéro de téléphone : 450 227-4671

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ – DES RISQUES – DU MOYEN DE TRANSPORT

Description **détaillée** de l'activité : Cours de ski ou de planche à neige en matinée et ski ou planche libre l'après-midi.

Les **risques** reliés à l'activité sont : Les risques reliés à la pratique du ski et de planche à neige.

Moyen de **transport** prévu : Autobus scolaire (1 voiture)

En 2008, le Ministère des Transports a émis des directives concernant le transport des élèves lors de sorties culturelles, sportives, éducatives ou parascolaires.

Tout transport de **9 passagers ou moins**, incluant le conducteur, peut être effectué par les mêmes moyens de transport que ceux utilisés pour 10 passagers ou plus (minibus d'écoliers, berline scolaire classique ou transport en commun) mais aussi par covoiturage volontaire par le personnel de l'établissement ou par des parents bénévoles en respectant les balises suivantes :

- Chaque véhicule automobile utilisé doit pouvoir accueillir au moins 4 et, au plus, 9 passagers, incluant le conducteur;
- Chaque véhicule automobile utilisé doit être muni de pneus d'hiver entre le **1^{er} décembre et le 15 mars**;
- Le conducteur doit détenir un permis valide pour conduire une automobile (classe 5), avoir cumulé un minimum de 24 mois d'expérience de conduite et ne pas s'être fait retirer son permis au cours des deux dernières années
- Le conducteur doit aussi détenir un certificat d'immatriculation et une couverture d'assurance valides pour le véhicule utilisé et avoir rempli un formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires conformément à la procédure en place au CSS;
- Il est préférable qu'un accompagnateur soit présent dans chaque véhicule, en plus du conducteur, afin de s'occuper de la surveillance des élèves;
- Tous les occupants doivent, en tout temps, porter leur ceinture de sécurité durant le transport;
- Tous les élèves de moins de 9 ans, mesurant moins de 145 cm doivent être installés dans un siège d'auto (siège d'enfant ou siège d'appoint) adapté à leur poids;
- Tous les élèves de 12 ans et moins doivent être assis sur la banquette arrière.

Nous vous rappelons que le CSS détient une assurance responsabilité civile couvrant tout incident pouvant survenir lors du transport des élèves et qui engagerait sa responsabilité civile, sauf les dommages corporels découlant d'un accident sous la responsabilité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les dommages matériels au véhicule automobile utilisé pour le covoiturage volontaire.

VERS

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE PARTICIPANT

Nom de l'élève : _____

Âge : _____ Poids : _____ Taille : _____ Groupe :

Allergie(s) / maladie(s) : _____

Autres, spécifiez : _____

EN CAS D'URGENCE

Parent : _____ Téléphone : _____

Mère

Père

Tuteur

Parent : _____ Téléphone : _____

Mère

Père

Tuteur

Autres numéros de téléphone en cas d'urgence :

1 : _____ Lien de parenté avec l'élève : _____

2 : _____ Lien de parenté avec l'élève : _____

Je, soussigné(e), atteste avoir pris connaissance des informations ci-haut ainsi que des **risques reliés** cette activité, de les **comprendre** et **j'y consens**. oui non

Section à remplir lorsque le mode de transport prévu est un véhicule automobile :

J'accepte que, dans le cadre de cette activité scolaire, mon enfant soit véhiculé par un membre du personnel ou un parent, dans le véhicule de celui-ci.

Je refuse que mon enfant soit véhiculé par un membre du personnel ou un parent, dans le véhicule de ce dernier.

En cas d'urgence, s'il était nécessaire de conduire votre enfant à l'hôpital ou chez le médecin, nous nous engageons à communiquer avec le(s) parent(s) dans les plus brefs délais, si votre enfant a moins de 18 ans. Dans l'impossibilité de rejoindre le(s) parent(s), le soussigné nous autorise à donner les soins médicaux d'urgence au participant, lorsque le médecin les prescrira comme nécessaires. Les frais d'ambulance, s'il y a lieu, seront à la charge de l'élève ou de ses parents.

Je, _____, parent ou tuteur de

_____, accepte que celui-ci (celle-ci) participe à l'activité décrite

précédemment. _____ (noms en lettres moulées **SVP**)

Signature (de l'élève ou du parent/tuteur, si moins de 18 ans)

Date

N. B. : Pour toute activité, l'école demeure responsable de s'assurer que le parent de l'élève de moins de 18 ans, a autorisé la sortie et ce type de transport. À cette fin, nous vous demandons de lire attentivement les indications avant de signer les autorisations qui s'appliquent.